

IV. — Perfectionnement ultérieur des professeurs.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Voilà pourquoi à l'école, on a toujours parlé de science plutôt que de pédagogie. L'organe essentiel y a toujours été, non pas un lycée annexe qu'on n'a jamais réclamé, mais la bibliothèque, cette admirable bibliothèque de près de 400.000 volumes, pour la section des lettres, et les cinq laboratoires, — ces laboratoires illustrés par Sainte-Claire Deville et tant d'autres — pour la section des sciences. Là sont, pour nous, les centres de vie, les foyers d'activité... »

Rappelons aussi ces paroles, citées dans un récent ouvrage de M. Edouard HERRIOT (*Nos grandes écoles : Normale*), et que prononça en 1903 Gaston BOISSIER, au moment de la réforme de l'Ecole normale supérieure: « Il n'y a pas de pédagogie qui tienne ! La première de toutes les règles, c'est que l'on n'enseigne bien aux autres que ce que l'on sait parfaitement soi-même ».

Ces lignes expriment l'opinion générale, mais non unanime, qui a prévalu jusqu'à présent en France, touchant la préparation scientifique et la préparation pédagogique aux fonctions de l'enseignement.

IV. — PERFECTIONNEMENT ULTÉRIEUR DES PROFESSEURS.

a) et b) Les professeurs de mathématiques ne sont astreints à suivre aucun cours de vacances, ni aucune conférence d'ordre scientifique ou pédagogique.

La question du perfectionnement des connaissances théoriques ou pratiques des professeurs est considérée en France comme une question privée, ressortissant à l'initiative individuelle.

Il va sans dire que les professeurs de l'enseignement secondaire, considèrent comme de leur devoir, de se tenir au courant des progrès scientifiques ou des expériences pédagogiques qui peuvent avoir une influence sur leur enseignement.

Un assez grand nombre de professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire, sont membres de la Société mathématique de France, qui, par ses réunions bimensuelles et son bulletin, établit une liaison entre les professeurs des différents ordres d'enseignement.

Il existe d'autre part une *Association de Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement secondaire public*, comprenant à l'heure actuelle un millier de membres (presque tous les professeurs de mathématiques de lycées et collèges de garçons ou de jeunes filles), qui a pour but l'étude des questions intéressant l'enseignement des mathématiques et la défense des intérêts professionnels de ses membres. Cette association institue ou encourage des réunions, des discussions, des enquêtes sur l'enseignement des mathématiques en France et à l'étranger. Elle publie un bulletin qui paraît au moins trois fois par an.

Les questions actuellement à l'étude, et qui font l'objet d'une

enquête dont les résultats sont groupés chaque année dans un rapport présenté à l'assemblée générale, sont les suivantes :

- 1^o Programmes et horaires; organisation de l'enseignement mathématique dans l'enseignement secondaire.
- 2^o Niveau des études dans les classes préparatoires aux grandes écoles, à la suite des programmes de 1925.
- 3^o Unification des définitions de mots et des notations mathématiques.
- 4^o Sujets de compositions de mathématiques et épreuves orales de mathématiques dans les différents examens et concours (baccalauréat, bourses, concours d'entrée aux grandes écoles).
- 5^o Formation des professeurs de mathématiques.
- 6^o Questions concernant la préparation aux grandes écoles.

Mentionnons aussi l'*Union des Professeurs de Spéciales*, qui groupe un bon nombre de professeurs de mathématiques et de physique enseignant dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

Enfin de nombreuses revues scientifiques ou purement mathématiques tiennent leurs lecteurs au courant des travaux et des recherches scientifiques publiés en France ou à l'étranger.

Signalons, entre autres, la revue : *L'Enseignement scientifique* », fondée en 1927, qui a repris le programme de l'ancienne « Revue de l'enseignement des sciences » : travailler au développement de l'enseignement des sciences, « en réclamant pour lui la place que mérite son importance pour la formation des esprits et la préparation à la vie productrice ».

Il existe également en France de nombreux groupements s'occupant de questions pédagogiques, parmi lesquelles il convient de citer : la « Société française de Pédagogie », dont le siège social est au Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, à Paris.

c) *Travaux didactiques et recherches scientifiques des professeurs*. — Suivant leurs goûts personnels, certains professeurs de l'enseignement secondaire se livrent soit à des travaux didactiques (rédaction de manuels et d'ouvrages d'enseignement, construction de tables de calculs numériques, collaboration à des revues didactiques et pédagogiques), soit à des recherches personnelles d'ordre scientifique.

d) *Passage dans l'enseignement supérieur*. — Les candidats aux fonctions de l'enseignement supérieur (sciences) doivent avoir le grade de docteur ès sciences. Pour obtenir le doctorat ès sciences, il faut être licencié (licence analogue à la licence d'enseignement, comportant un groupe de certificats fixés par décret du 25 février 1931) et avoir soutenu deux thèses, dont une contenant des résultats nouveaux dans l'ordre des sciences qu'on a choisi.

Le titre d'agrégé n'est pas nécessaire pour la nomination à un poste de l'enseignement supérieur.

Il arrive fréquemment que des professeurs de l'enseignement secondaire passent l'examen du doctorat. Reçus docteurs, certains restent dans les cadres de l'enseignement secondaire, d'autres demandent un poste dans l'enseignement supérieur.

De nombreux professeurs de mathématiques de l'enseignement supérieur ont débuté dans l'enseignement secondaire. Citons au hasard, entre beaucoup d'autres : MM. Darboux, Hadamard, Vessiot, Lebesgue, Montel, Valiron, Villat, Fréchet...

V. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES AUX PROFESSEURS.

a) Les indications concernant les titres exigés et le mode de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, ont été fournies dans les réponses aux précédentes questions.

b) Les indications relatives au recrutement des professeurs femmes ont également été données plus haut.

Il arrive que certaines classes de lycées de garçons sont confiées à des professeurs femmes, mais c'est pour le moment l'exception. Il convient de signaler que les professeurs femmes chargées de l'enseignement de début de mathématiques (classes de 6^{me} et 5^{me}) obtiennent en général des résultats remarquables.

c) Les professeurs de lycée (agrégés et licenciés ou certifiés titulaires) ne doivent pas d'enseignement autre que celui de leur spécialité.

Dans les collèges, la spécialisation n'est pas aussi précise, et un professeur de sciences peut être chargé à la fois d'un enseignement de mathématiques, d'un enseignement de physique et même quelquefois d'un enseignement d'histoire naturelle.

d) L'enseignement de la mécanique est actuellement conçu en France sous une forme uniquement théorique; il est donné, sous cette forme, par le professeur de mathématiques. L'étude expérimentale des principes et de certains phénomènes mécaniques est faite dans le cours de physique.

Une collaboration est envisagée en principe entre les professeurs de mathématiques et de physique des classes où les programmes de mathématiques et de physique comportent des questions de cet ordre.

e) L'enseignement de la géométrie descriptive (classe de mathématiques et classe de spéciales) est confiée au professeur de mathématiques qui dirige en même temps, les travaux pratiques de géométrie (épure).

f) *Nombre d'heures. Traitement. Avancement. Pensions.* — Les indications concernant ces questions sont fournies dans un tableau annexé au présent rapport.